



Accident en mission en outre mer

Par **jeanmouloud**, le **21/04/2010** à **18:47**

Bonjour

Lors d'une mission en outre mer je me suis fracture la jambe a 2 endroit j'ai subit 2 operations et 70 jours de reeducation j'ai tout eu de payer mais je voulais savoir si il etait possible d'exiger une compensation financiere j'ai eu 5 mois d'arret de travail. Merci bcp de votre aide.
Bonne soiree

Par **miyako**, le **22/04/2010** à **14:57**

Bonjour,

Si vous avez été en AT et que l'accident soit en raporte avec votre mission,tout est pris en charge par les divers assurances.

Si préjudices supplémentaires ,il faut apporter le preuve de ces dits préjudices.Le préjudice moral en droit français est très peu pris en compte.

Amicalement vôtre
suji Kenzo